

Plus-values immobilières

Par ROBMUD, le 12/05/2023 à 15:35

Bonjour à tous.

Je suis un particulier possédant un terrain agricole exploité par un tiers.

Je possédais déjà 50 % de la valeur de ce terrain suite à une succession en 2010. A l'époque ces 50 % étaient valorisés fiscalement à 50 000.

En 2020, suite à nouvelle succession, j'entre en possession des 50 % restants. Ces 50 % sont évalués fiscalement à 75 000.

Je décide de vendre ces terres au prix de 180 000.

Qu'elle est la base de calcul de la plus-value ?

125 000 (50 000 + 75 000) ou bien 150 000 (75 000 x 2)

Quelle est la plus value ?

Pour les impôts correspondant je sais qu'il faut tenir compte des délais de possession du bien.

13 ans pour les premiers 50% et 3 ans pour les autres 50%?

D'avance merci pour vos avis éclairés.